

Madame le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les enseignants.e.s de G.S.
S/C de Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les médecins de l'Éducation nationale
S/C de Madame le Docteur Jacquemin, MCT RD

Vannes, le **18 SEP. 2018**

Objet : Mise en œuvre du Plan Académique Langage (PAL) en grande section de maternelle

Le dépistage précoce des difficultés d'apprentissage, notamment langagières, est reconduit dans les priorités académiques.

La procédure mise en œuvre dans le Morbihan s'inscrit dans le plan académique grâce à différents outils régulièrement actualisés. L'outil d'observation et d'évaluation (« cahier de l'élève » et « guide de passation »), utilisé au cours de la première période de grande section, entre dans les missions de l'enseignant dans une logique de prévention de toute situation de difficulté pouvant entraîner un impact sur la scolarité des élèves.

Cette action s'inscrit également dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme, priorité nationale depuis 2001. Elle participe à la réussite de tous les élèves par la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée dans la classe.

Un organigramme (joint à ce courrier) présente l'organisation départementale pour le repérage et le dépistage des difficultés de santé pouvant entraver la scolarité ou les apprentissages par les médecins et infirmier.ère.s de l'éducation nationale du Morbihan en grande section de maternelle.

Vous trouverez en **pièces jointes** :

- Le tableau synoptique de la mise en œuvre du PAL
- Le cahier de l'élève
- Le guide de passation
- Le bilan du PAL (en fichier .ods)
- Le compte-rendu d'observation (renseigné uniquement pour les élèves pressentis comme pouvant présenter des risques de troubles et de difficultés des apprentissages) et la synthèse des résultats de votre classe (sous forme numérique avec le tableau appelé « Bilan du PAL ») à transmettre par courriel au centre médico-scolaire de votre secteur (pour le **30 novembre 2018 au plus tard**).

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif spécifique visant, dans un esprit d'équité, au repérage des difficultés d'apprentissage.

Pour le recteur
et par délégation,
la directrice académique,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale du Morbihan



Françoise FAVREAU

Dossier suivi par
Yves LE GAC
IEN CT IA DASEN
Mission « Ecole
maternelle »
Tél 02 97 01 86 58

Dr Martine JACQUEMIN
MCT RD SPSFE
e.spsfe56@ac-rennes.fr

3 avenue St-Symphorien
BP 506
56019 VANNES CEDEX

Site internet
www.ac-
rennes.fr/DSDEN56